

## Débats à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (novembre-décembre 1951)

**Légende:** Le 1er décembre 1951, les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe examinent les rapports présentés le 5 mai 1951 par René Charpentier et par David Eccles sur l'organisation de l'Europe agricole. Jugé trop intergouvernemental, le projet du délégué britannique Eccles est majoritairement rejeté.

**Source:** Conseil de l'Europe - Assemblée consultative. Compte-rendu des débats. Troisième session (Deuxième partie). 26 novembre au 11 décembre 1951. Tome V. Séances 25 à 30. 1951. Strasbourg: Conseil de l'Europe.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/debats\\_a\\_l\\_assemblee\\_consultative\\_du\\_conseil\\_de\\_l\\_europe\\_novembre\\_decembre\\_1951-fr-3c98de39-8b0b-44aa-96be-763f8700d593.html](http://www.cvce.eu/obj/debats_a_l_assemblee_consultative_du_conseil_de_l_europe_novembre_decembre_1951-fr-3c98de39-8b0b-44aa-96be-763f8700d593.html)

**Date de dernière mise à jour:** 24/10/2012

## Discussion à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe de l'unification des marchés agricoles et de la création d'une autorité européenne de l'agriculture (novembre-décembre 1951)

### (Rapport de la commission spéciale de l'agriculture) (AS (3) 4 et addendum)

**M. LE PRÉSIDENT.** — Avant de lever la séance, l'Assemblée voudra sans doute entendre le rapport de M. Charpentier sur l'unification de l'agriculture européenne (*Assentiment*).

La parole est à M. Charpentier, pour présenter son rapport.

[...]

#### **M. CHARPENTIER**

[...]

Quelles sont les grandes lignes de ce rapport? Sur quels points divergent les opinions de la majorité et de la minorité de votre commission spéciale? C'est ce que je voudrais expliquer à l'Assemblée.

Dans une première partie, le rapport examine les buts d'une haute autorité de l'agriculture, c'est-à-dire la possibilité de créer une institution de base d'une fédération européenne et d'obtenir un ensemble d'avantages au point de vue social, économique et moral.

Votre commission est unanime à désirer les avantages sociaux qui découleraient d'une organisation des marchés agricoles pour le producteur agricole, qui trouvera ainsi la sécurité des débouchés, pour l'ouvrier agricole, pour les ouvriers de l'industrie et du commerce, parce qu'une agriculture prospère contribuera au plein emploi, pour le consommateur, enfin, qui connaîtra des prix plus réguliers.

Une telle organisation doit permettre de lutter efficacement contre la pénurie qui existe actuellement à l'intérieur des pays et entre les pays, avec ses nombreuses conséquences sur la santé des hommes, conséquences dont j'ai donné quelques exemples frappants dans mon rapport.

Le pool agricole ne doit pas aboutir à une protection anormale des intérêts des agriculteurs. Il doit être une œuvre de progrès et chercher l'intérêt bien compris des producteurs et des consommateurs. Votre commission est unanime aussi à désirer les avantages économiques qui se traduiraient par la création de richesses considérables — près de quatre milliards de dollars en quelques années — et par une amélioration de notre balance commerciale européenne.

Au point de vue moral, votre communion désire aussi la normalisation des échanges.

En conclusion de cette première partie du rapport, je voudrais, au nom de la commission, insister sur la gravité du problème et sur notre propre responsabilité. Si rien n'est fait, nous allons vers un abaissement certain du niveau alimentaire, ne serait-ce que du fait de l'augmentation de la population — huit cent vingt-cinq millions d'habitants de 1900 à 1950, dont trois cents millions depuis une dizaine d'années —, de la diminution ou de l'arrêt des importations en provenance de certains pays, pour des raisons politiques, économiques, sociales et financières.

La conjoncture mondiale se retourne. Hier encore, certains pays, bien que pauvres et sous-alimentés, vendaient à bas prix des surplus alimentaires. Demain, l'Europe devra se préoccuper de sa sécurité alimentaire. Donnons, par une telle organisation, à la paysannerie européenne le moyen de produire davantage. Par là même, nous lui procurerons le moyen de contribuer utilement à la défense de nos libertés parce que, en améliorant les conditions de vie de la population, nous aurons donné à celle-ci une raison d'espérer.

Si, Monsieur le Président, tous les membres de la commission spéciale de l'Agriculture ont été d'accord sur les buts à poursuivre et sur la nécessité de les atteindre; la minorité et la majorité de votre commission ont été profondément divisées sur les moyens d'y parvenir, je veux dire sur les missions et sur la structure de la haute autorité.

Examinons tout d'abord ces missions. La majorité de la commission pense que la mission finale de la haute autorité doit être l'unification des marchés après avoir, bien entendu, franchi une série d'étapes très progressivement réalisées. La limitation du champ d'action de la haute autorité au départ, son extension sage et mesurée, son application souple, le contrôle efficace par une assemblée parlementaire européenne doivent constituer la contrepartie d'un pouvoir de décision limité mais réel du comité exécutif.

La première étape prévue par le rapport est l'équilibre entre la production et la consommation.

Le rapport envisage tour à tour les différentes situations qui peuvent se présenter : excédents nationaux ne comblant pas le déficit européen, excédents permanents, excédents passagers, déficits passagers ou permanents.

Ces différentes éventualités nécessitent pour la haute autorité la possibilité de stocker, importer, exporter ou même venir en aide aux pays sous-alimentés dans l'esprit du point IV du discours du Président Truman. Elles nécessitent, pour contre-coup, une solution pour le délicat problème des contreparties et pour celui des devises.

Le contreprojet réclame, lui, une stabilisation des prix, mais il se refuse à en donner les moyens. Si, tout en respectant les échanges traditionnels des pays de l'Europe avec leurs prolongements d'outre-mer, la préférence n'est pas donnée à la production européenne, comment parler de solidarité européenne? Malgré cette préférence, les importations des pays tiers resteront encore indispensables et risqueront de poser un problème de financement difficile et un problème de contrepartie industrielle très compliqué.

Ne devra-t-on pas satisfaire les besoins du réarmement, d'une part, poursuivre les investissements nécessaires à nos pays européens et à leur prolongement d'outre-mer, d'autre part? Enfin, en raison de leur industrialisation, en raison de l'amélioration de leur niveau de vie, les pays tiers risquent de disposer de moins de surplus alimentaires, et, nos demandes devenant, dans le même temps, plus importantes, les cours seraient appelés à s'inscrire en hausse très marquée.

La deuxième étape sera de fixer un cours européen, avec un minimum et un maximum, pour les produits exportés d'un pays membre à l'autre. Une fois cette réforme réalisée, l'équilibre production-consommation étant obtenu, la haute autorité devra supprimer les contingents, tout en protégeant, au départ, les pays les plus chers par des taxes de compensation représentant la différence entre le prix européen et le prix national pour le pays importateur comme pour le pays exportateur. Le rapport prévoit la fixation et la perception de ces taxes par la haute autorité. Le contreprojet est opposé à ces taxes de compensation comme il l'est à un prix européen, même réservé aux produits exportés d'un pays membre à l'autre, sauf si ce prix est inférieur ou égal au cours mondial.

Le cours européen doit pouvoir être supérieur, égal ou inférieur au cours mondial. Il doit échapper le plus tôt possible, comme la plupart de nos cours nationaux, à la loi de l'offre et de la demande, puisque c'est la stabilité qui commande l'expansion de la production. Les prix européens stabilisés et une politique de plus en plus étendue des contrats à long terme favoriseront la stabilité des cours mondiaux eux-mêmes.

Le troisième stade concerne l'orientation de la politique agricole européenne. Tout en tenant compte de l'élément de sécurité et de la valeur économique d'une production variée, il est souhaitable d'orienter plus spécialement chaque pays vers la production qu'il est le plus apte à réaliser. Cette orientation ne doit pas être autoritaire, mais se faire par une large information, en liaison avec les organisations professionnelles intéressées, et par le jeu des prix. La haute autorité, à ce stade, devra donner une vigoureuse impulsion au progrès technique appuyé sur une politique d'investissement de crédits.

Le contreprojet de M. Eccles est opposé à ce troisième stade et, plus encore, hostile au quatrième stade : organiser la production agricole, unifier les marchés agricoles, c'est-à-dire harmoniser progressivement les coûts de production, les charges sociales et fiscales.

A ce moment-là seulement, la libre circulation des produits entre les pays membres deviendrait possible sans contingentement et sans taxe de compensation. N'est-ce pas la recommandation à laquelle aboutissent les différents organismes internationaux (O. E. C. E., E. C. A.)? N'est-il pas possible d'envisager pour l'Europe un seul prix?

Que dit le docteur Homan, président de la C. I. P. A., dans son rapport si intéressant sur la politique agricole européenne?

« Il peut être fort instructif de voir jusqu'à quel point la politique agraire des États-Unis, qui doivent compter avec de telles différences de terrain, d'exposition et de climat, continue de ne compter en pratique qu'avec cette immense unité continentale. »

Plus loin, le docteur Homan ajoute :

« Mais, n'en déplaisent les grandes différences entre les régions, les États-Unis ne connaissent pas de prix régionaux. »

Telles sont les quatre étapes indiquées dans le rapport. Elles ne présenteront pas en pratique le caractère rigide, un peu artificiel et surtout cloisonné, qu'elles y revêtent. Chacune devra être soigneusement préparée.

Avant d'aborder le problème de la structure de la haute autorité, qui constitue la troisième et dernière partie du rapport, je voudrais faire état devant l'Assemblée des critiques préliminaires adressées par M. Eccles, dans son contreprojet, à une haute autorité de l'agriculture.

1° Il existe tout d'abord, d'après lui, de trop nombreux agriculteurs pour permettre la création d'une haute autorité de l'agriculture. Cette critique est-elle fondée? Je ne le pense pas. Les problèmes seront étudiés produit par produit, les intérêts des agriculteurs se retrouvent, leurs conceptions sont proches quand ils étudient les problèmes posés par un même produit.

2° M. Eccles insiste sur la notion de fertilité. Mais cette notion n'est-elle pas respectée par tous les agriculteurs d'Europe qui considèrent la terre comme un capital vivant et qui ne connaissent pas le fléau de l'érosion?

3° M. Eccles objecte les difficultés posées par la variation du volume des récoltes. N'est-ce pas admettre implicitement la nécessité de stocker?

4° M. Eccles estime incompatible la notion de spécialisation avec celles de sécurité, d'une part, d'équilibre entre la production animale et la production végétale, d'autre part. N'existe-t-il pas des possibilités infinies de variations dans les assolements permettant également de respecter ces notions tout en aboutissant à une certaine spécialisation?

Quelle structure devons-nous donner à la haute autorité?

Pour remplir de telles missions, pour atteindre de tels buts, nous sommes forcément conduits à prévoir une autorité ayant des pouvoirs très limités au départ, s'étendant très progressivement, mais réels. C'est l'esprit dans lequel votre Assemblée avait bien voulu confier à la commission spéciale le soin de déposer un projet portant création d'une haute autorité de l'agriculture.

En tête de cette haute autorité viendrait un comité exécutif. Ce comité exécutif serait confié à des hommes politiques. A eux de prendre des décisions, appuyées sur les avis des techniciens, et non au Comité des Ministres.

Le rôle de ces derniers est différent : tracer leur politique agricole nationale et, sur le plan de l'Europe, assurer la liaison entre la politique de leur pays et celle de l'Europe, contrôler enfin le comité exécutif avec l'Assemblée. Ils n'auraient d'ailleurs pas le temps de dessiner et d'appliquer une politique agricole européenne; ils feraient preuve d'une unité moins ferme sur la politique, leur propre politique apparaissant toujours, malgré eux, au premier plan de leurs préoccupations.

Le contreprojet prévoit, lui, au sein du comité exécutif, la présence de représentants des agriculteurs. Leur présence est très compréhensible au sein d'un comité chargé de simples recommandations prises à l'unanimité. Leur présence est impensable au milieu d'hommes responsables.

Elle ferait apparaître la haute autorité comme une défense des intérêts d'une classe paysanne au détriment des intérêts du consommateur.

Les agriculteurs, comme les transformateurs et les consommateurs, ne seront-ils pas représentés au sein d'une commission consultative dont les avis devraient être attentivement écoutés par le comité exécutif? Ne seront-ils pas en contact étroit avec les sections techniques spécialisées?

Le comité exécutif, disais-je, devra tenir le plus grand compte des avis de la commission consultative. Ce comité exécutif s'appuiera sur des sections techniques spécialisées pour chaque produit, et je pense à tous les produits agricoles ou alimentaires, depuis le blé jusqu'aux produits de la pêche qui peuvent faire l'objet d'une des premières sections, en passant par le sucre, le lait et les produits laitiers, les fruits et les légumes, etc.

Ces sections seront chargées de la statistique et de l'information. Elles définiront les normes des produits agricoles, feront respecter les appellations d'origine. Elles étudieront, produit par produit, les problèmes de production, de protection contre les maladies, les problèmes de consommation, de stockage, d'importation et d'exportation.

Le comité pourra alors : 1° prendre, dans le cadre de sa compétence, des décisions qui auront un caractère exécutoire; 2° donner des avis aux gouvernements, sans caractère obligatoire; 3° déposer devant l'Assemblée parlementaire des projets de loi.

Le rapport, ici, va beaucoup plus loin que le contreprojet. Ce dernier accorde, en effet, aux membres du comité exécutif le droit de veto pour de simples recommandations sans aucun caractère obligatoire. Le projet dont nous discutons va-t-il trop loin en donnant des pouvoirs réels au comité exécutif? Nous ne le pensons pas.

Pour contrebalancer ces pouvoirs réels du comité exécutif, il prend certaines précautions : nécessité d'une majorité des deux tiers, au moins les premières années; limitation du champ d'action qui s'étendra progressivement avec l'accord de la majorité du comité exécutif et de l'Assemblée; partage de ce champ d'action entre les domaines exécutif et législatif; possibilité pour le Comité des Ministres de suspendre les décisions du comité exécutif ; possibilité pour l'Assemblée de renverser le comité exécutif; obligation pour les hommes politiques du comité exécutif, du fait même de leurs responsabilités devant une assemblée, de peser leur décision; rôle toujours plus important dans nos démocraties de l'opinion publique qui agit plutôt comme un frein que comme un élément moteur.

C'est dire que nous traçons au comité exécutif un cadre à la fois souple et sage. Un même résultat ne peut être atteint aux yeux de la majorité de votre commission avec des contrats à long terme qui ont un caractère limité dans le temps et qui ne peuvent constituer une base suffisante à l'établissement d'une politique agricole européenne. Ces contrats à long terme ne permettront jamais la suppression des contingents ni la libre circulation des produits alimentaires.

En dehors du comité exécutif, le rapport prévoit une assemblée parlementaire composée du Comité des Ministres et d'une assemblée issue de la nôtre. Ces deux chambres pourront discuter et amender les projets de loi déposés par le comité exécutif, légiférer, refuser la confiance au comité exécutif.

Les différents pays membres pourront ainsi voir appliquer pour l'Europe, les conceptions mêmes qu'ils appliquaient chez eux.

Le rapport prévoit également une cour de justice.

Enfin, votre commission désire trouver un terrain d'entente entre deux conceptions opposées. Elle souhaite, en effet, que les pays qui veulent rester en dehors de la haute autorité trouvent, avec celle-ci, un mode d'appareillement. Ce pourrait être, sur le plan des échanges commerciaux, la conclusion de contrats à long terme; sur le plan des idées, la création d'un vaste organisme consultatif tel que le prévoit le contreprojet de M. Eccles, qui permettrait un contact entre tous les pays européens.

En tout état de cause, la convocation d'une conférence chargée d'approfondir ces idées est souhaitée par tous les membres de la commission spéciale. Pourraient y siéger, en dehors des experts gouvernementaux, les représentants des producteurs, des transformateurs et des consommateurs.

Puis-je, pour terminer, adresser un appel pressant à tous les membres de cette Assemblée : celui de taire le plus possible leurs divergences en face de cette grande cause qui doit aboutir, pour nos pays menacés, à plus d'entente et à une amélioration du sort de leurs populations. Une organisation agricole telle que la définit le projet nous permettra de jouer un rôle humain, à ce qui est notre premier devoir, de venir en aide aux classes les plus déshéritées de nos pays, de venir en aide également, dans la mesure de nos moyens, aux pays sous-alimentés les plus malheureux. Nous apporterons certes aussi, grâce à une stabilité des prix et au développement de la production, une certaine prospérité et la possibilité de maintenir le caractère familial de la majorité de nos exploitations. Mais, outre les richesses naturelles, fruit du labeur paysan dont tous profiteront, nous apporterons également une grande richesse morale basée sur un équilibre social, économique et politique nécessaire à la défense des valeurs essentielles à nos yeux : amour du foyer, amour de la terre, amour de la liberté.

Une paysannerie libre, fidèle à sa tradition fondamentale mais résolument engagée dans la voie du progrès, sera une défense sûre des valeurs spirituelles, condition essentielle d'une paix durable. (*Applaudissements.*)

[...]

**M. Federspiel :**

[...]

La situation a été exposée avec beaucoup de clarté dans ce que j'estime être la partie la plus intéressante du rapport de la majorité, celle où M. Charpentier énumère avec une grande netteté les éléments d'une politique agricole européenne. Comment le fait-il? Le rapport ne s'attaque pas en premier lieu à la question fondamentale, celle de savoir comment stimuler la production, comment inciter le producteur à produire plus, afin de contribuer par là à éliminer une très grande partie du déficit en dollars et d'atteindre bon nombre des autres objectifs que j'ai cités au début de mon intervention.

Non, cette politique a un point de départ différent. Il se peut que beaucoup d'entre vous soient allés aux Indes. Je ne suis pas du nombre, mais j'ai entendu raconter qu'on y voit des fakirs lancer une corde en l'air, puis grimper le long de cette corde, à la stupéfaction des spectateurs. Ce qui est curieux, c'est qu'on ne m'a jamais dit comment l'homme redescendait; peut-être n'est-ce donc qu'une illusion optique. Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui me rappelle beaucoup cette histoire de fakirs montant à la corde.

On lance en l'air une haute autorité, et à partir de cette autorité, on élabore une politique. Mais comment cette haute autorité pourra-t-elle gagner la confiance des producteurs agricoles, comme le dit la note du Gouvernement français invitant à une conférence les États membres du Conseil de l'Europe?

M. Pflimlin signale un grand obstacle qui barre la route et c'est justement la méfiance dont font preuve les

producteurs agricoles. Comment le producteur agricole d'Europe peut-il faire confiance à une haute autorité qui s'efforce de résoudre des problèmes que son Gouvernement, les gouvernements européens, les organisations de producteurs agricoles et l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture des Nations Unies n'ont pas réussi à traiter d'une manière efficace? A mon avis, fonder sur ce postulat une politique européenne, c'est démontrer qu'elle est impraticable.

Le rapport part également de l'hypothèse que la haute autorité pourrait avoir à faire face à un déficit permanent. Sans doute est-ce une des clés qui permettent de comprendre pourquoi le rapport de la majorité est si peu susceptible d'application. Le risque d'un déficit dangereux de l'agriculture européenne est inexistant. Ce qu'il faut au marché européen, c'est une production en développement constant. Ce qu'il nous faut, c'est produire plus et non chercher à répartir un déficit.

J'admets que ces questions ont été résolues sans plan d'ensemble et que les résultats ont souvent été peu satisfaisants. L'une des méthodes qui se sont révélées efficaces est celle des accords à long terme. Pourquoi un accord à long terme donne-t-il de bons résultats? Parce qu'il apporte au producteur la garantie que, pendant une longue période, il sera en mesure d'écouler ses produits à un prix fixe.

Normalement, il n'est pas difficile d'augmenter ou de diminuer la production d'une denrée agricole. En fait, c'est l'une des questions importantes que nous avons à étudier. L'agriculteur se trouverait peut-être dans une bien meilleure situation matérielle s'il limitait sa production à ce qu'il est sûr de pouvoir vendre.

La première tâche que devra assumer la haute autorité, ou toute autre autorité que nous pourrions avoir à constituer, est donc de faire en sorte que le producteur se sente incité à augmenter sa production de telle manière que l'industriel, et tous ceux qui traitent le produit agricole à un stade quelconque de sa transformation, puissent être assurés de trouver des débouchés. Il peut exister une gamme de prix. Le producteur ne doit pas être le seul à ne courir aucun risque; mais ce qu'il nous faut faire, d'une manière générale, c'est assurer l'écoulement du produit à un prix raisonnable.

Est-il vraiment possible qu'une haute autorité y parvienne, alors que la conclusion logique qui s'impose - et j'admets que, du point de vue de la majorité, elle soit logique - c'est qu'à un moment donné, on devra financer l'augmentation de la production au moyen de taxes compensatrices.

Je voudrais attirer votre attention sur un élément très important de la politique agricole que nous propose le rapport de la majorité. Il s'agit incontestablement d'une solution que je n'hésite pas à qualifier d'immorale. Elle consiste, avant d'être arrivé au stade où l'on peut espérer aboutir à un marché unifié, à tenter le producteur en fixant un certain prix; mais pour permettre au marché d'absorber le produit et pour permettre, en même temps, au producteur ayant des prix de revient élevés d'écouler sa production sur le marché, on retire au producteur qui produit économiquement et rationnellement la différence entre le prix convenu et son prix de production, et on en fait bénéficier le producteur qui n'a pas su s'organiser et qui produit d'une manière irrationnelle et à un coût beaucoup trop élevé.

J'aimerais me reporter de sept ou huit ans en arrière, à l'époque où l'Europe était unie sous la botte des nazis, sous le signe de la croix gammée. A cette époque, on discutait sérieusement la question d'un marché unifié en Europe. Certains pays devaient se consacrer à certaines productions. Remercions la providence de ce que ces plans n'aient jamais été mis à exécution. On les a examinés de très près et il est hors de doute que si on les avait mis à exécution les Pays Bas et les pays scandinaves auraient dû se consacrer exclusivement à la production agricole et renoncer à l'industrie.

Si la création d'une haute autorité devait aboutir à l'adoption de plans de cette nature, je doute fort que nous réussissions à instituer une production agricole efficace.

Laissez-moi vous citer l'exemple de mon pays. C'est un pays dont on ne peut dire qu'il ait un climat très favorable; en fait son climat est abominable. La terre n'est pas particulièrement bonne. A l'origine, le pays était couvert de forêts. Il y a 150 ans, pour répondre aux besoins d'une population croissante, nous avons été contraints d'augmenter notre production agricole. Nous avons trouvé le moyen de le faire et aujourd'hui

nous sommes probablement, parmi les producteurs agricoles du monde entier, ceux qui ont les prix de revient les plus bas. Mais je suis sûr que si pendant une brève période les agriculteurs danois pouvaient consacrer leur énergie à la culture d'un pays où le climat serait meilleur, où les récoltes disposeraient d'un temps plus long pour parvenir à maturité, où les moyens de transport seraient plus développés, nous serions capables de réduire très sensiblement les prix de revient pendant une courte période, après quoi nous prendrions l'habitude de ces conditions et trouverions qu'après tout ce n'était pas la peine de travailler si dur.

Cela prouve, M. le Président, qu'une telle évolution doit se faire naturellement, que la forme d'activité économique dépend du milieu environnant et qu'il y a peu de chances pour qu'une institution officielle découvre la meilleure méthode de répartition de la production agricole.

C'est là un élément essentiel de la politique que devra poursuivre la haute autorité. Ne serait-ce que pour cette seule raison, je crains de ne pouvoir donner mon appui à la création d'une haute autorité sous la forme qu'on nous propose. Cela ne veut pas dire que je ne pense pas que cette Assemblée pourrait apporter une contribution très importante à la solution de nos problèmes agricoles. Nous pourrions rappeler notre Recommandation du 26 août 1950, où nous exposions clairement au Comité des Ministres les données essentielles du problème agricole en Europe. Nous n'avons jamais eu de nouvelles de cette Recommandation. Elle a été présentée au Comité des Ministres et je suppose qu'elle est à l'origine de l'invitation du gouvernement français à une conférence. J'ignore où en est ce projet. M. Pflimlin, qui était alors le ministre français de l'Agriculture, s'est vivement intéressé à cette question. Mais il a, depuis lors, quitté le ministère de l'Agriculture.

Mais ce qu'a déclaré la minorité de la commission, - et ce qu'en fait la commission a été unanime à reconnaître, - c'est que ces questions sont d'une importance telle que les gouvernements doivent les prendre en mains immédiatement. Mais alors, pourquoi une haute autorité ne les prendrait-elle pas en mains? J'ai déjà indiqué les raisons techniques qui me paraissent s'y opposer. Je voudrais vous exposer également les raisons psychologiques.

La note du gouvernement français, que j'ai citée précédemment, attache beaucoup d'importance à la nécessité de gagner la confiance des agriculteurs. Cela nous amène à une autre considération fort importante. Quand vous créez un plan pour le charbon et l'acier, vous avez affaire à un petit groupe de sociétés, de propriétaires et de syndicats, dans un domaine limité, n'ayant, du point de vue politique, qu'une importance limitée. Si vous soumettez un plan à l'ensemble de la communauté européenne des agriculteurs et des producteurs de denrées alimentaires, vous risquez fort de vous heurter à une minorité influente constituant un facteur politique décisif. C'est pourquoi il vous faut gagner la confiance de cette communauté et obtenir qu'elle consente à collaborer à un plan qui permette d'améliorer non seulement la condition des agriculteurs européens, mais aussi celle de l'Europe tout entière.

Je crois qu'il est possible de gagner la confiance des agriculteurs non par une haute autorité, mais par la méthode dont ils ont l'habitude, qui a fait leur prospérité et à laquelle ils se fient. C'est la méthode de l'effort coopératif. C'est pourquoi je peux accorder mon appui au plan préconisant la création d'une institution européenne - on peut l'appeler haute autorité si l'on veut, je n'y vois pas d'inconvénient - mais à condition de priver cette institution de tous les accessoires superflus, tels que cour de justice, droit de regard et ingérence des ministères. Tout ce qu'il nous faut, c'est un organe consultatif. Quand on se sera assuré l'élément essentiel d'une politique agricole - la confiance des producteurs - la machine fonctionnera d'elle-même.

Si nous pouvons créer un organisme - et je suis certain qu'on pourrait le créer avec la collaboration des gouvernements et des agriculteurs eux-mêmes - cet organisme sera en mesure de s'occuper de toutes ces questions. Je ne vois pas d'objection à ce que les consommateurs y soient représentés si nous pouvons trouver un organe suffisamment représentatif des consommateurs. Cette institution européenne pourrait reprendre une à une les solutions qui ont été proposées - accords à long terme et ententes sur les prix - et réaliser finalement ce marché unifié sans rencontrer peut-être toutes les difficultés auxquelles se heurtent fatalement les efforts de l'O.E.C.E. et qui l'ont contraint à abandonner la lutte.

Un organisme de ce genre, s'inspirant de la proposition de M. Eccles, qui serait composé de représentants des gouvernements et des producteurs, pourrait s'assurer la confiance, la bonne volonté et l'esprit de coopération des producteurs européens afin d'améliorer les conditions actuelles, ce qui est certainement réalisable d'une façon pratique et dans une mesure considérable, et ce qu'il est nécessaire que nous fassions le plus tôt possible.

Telles sont les raisons qui m'ont empêché de donner mon appui à l'idée de la création de cette haute autorité. Ce n'est pas sans beaucoup de regret que je suis parvenu à cette conclusion, car le marché agricole, avec toute son étendue, demeure le marché ou le champ d'activité qu'il serait possible d'aménager de sorte qu'une institution spécialisée qui n'aurait ni pouvoirs de direction ni pouvoirs de planifier l'économie, mais celui d'inciter le producteur à coopérer, pourrait vraiment jouer un rôle très utile.

Je demande instamment à l'Assemblée de bien réfléchir avant de conseiller au Comité des Ministres de créer un organisme qui ne pourrait jamais - et cela j'en suis sûr - gagner la confiance des producteurs, et dont l'échec risquerait de faire le plus grand tort à la cause de l'unité de l'Europe. Dans nos discussions nous devrions partir de l'idée que la méthode éprouvée, celle qui a permis à l'agriculture de l'Europe de faire de tels progrès, est la méthode que nous devrions également conseiller aux gouvernements, aux producteurs et aux peuples de l'Europe de suivre, afin que, grâce à notre expérience, nous puissions faire un grand pas en avant, en créant en Europe une communauté agricole unie.

[...]

**M. le Président.** La parole est à M. Hollis.

**M. Hollis** (Royaume Uni) (Traduction). L'Assemblée m'a fait l'honneur, il y a deux jours, de bien vouloir écouter les observations sur l'ensemble du problème en question que j'ai développées assez longuement; c'est pourquoi je n'ai pas l'intention d'importuner l'Assemblée longtemps ce matin. Je n'ai d'ailleurs pas à le faire, car mon ami M. Federspiel a formulé mon point de vue si clairement que je n'ai pas besoin de vous retenir en répétant nombre de choses qu'il a déjà dites.

Néanmoins, ayant eu l'honneur de succéder à M. Eccles comme représentant britannique à la commission spéciale depuis qu'il a été appelé par d'autres tâches, je manquerais sans doute de courtoisie en m'abstenant de prononcer quelques mots. Il va sans dire que, ce faisant, je ne parlerai qu'en mon propre nom. M. Brown, qui a été secrétaire parlementaire au ministère de l'Agriculture dans le dernier gouvernement britannique, fera connaître son point de vue dans quelques instants.

Certes, tout comme pour M. Federspiel, il ne m'est guère agréable de ne pouvoir me rencontrer sur tous les points avec M. Charpentier. Je me joins naturellement à M. Federspiel pour rendre hommage à la courtoisie et à la loyauté dont M. Charpentier a fait preuve dans son travail. Nous reconnaissons tous les deux, bien entendu, que l'augmentation de la production alimentaire, tant en Europe que dans le reste du monde, est, non seulement désirable, mais nécessaire. Nous discutons seulement sur le point de savoir si les mesures esquissées dans le rapport sont de nature à permettre l'accroissement de cette production.

M. Federspiel a fait remarquer que personne n'a jamais dit ce que devient l'Indien qui a grimpé à la corde lorsqu'il est temps pour lui de descendre. Tel que je me représente cet exercice de grimper à la corde, l'Indien ne redescend pas du tout ! Il disparaît. Je serais vraiment navré si un tel sort était réservé à M. Charpentier, mais j'ai l'impression qu'il existe, en effet, un grand danger de le voir disparaître, lui et ses ambitions, si nous n'étudions pas ce problème de très près. C'est pourquoi, je formulerai cinq ou six observations générales sur les problèmes que soulève son rapport.

Premièrement, en ce qui concerne les autorités supranationales en général, mon point de vue est loin d'être sectaire. Je ne crois pas devoir soutenir n'importe quelle suggestion concernant la création d'une autorité supranationale tout simplement parce qu'on la recommande, et je crois pas, non plus, devoir m'opposer à toute suggestion de ce genre, simplement parce qu'il est recommandé de l'accepter. J'aborde le problème à

peu près comme Lord Layton nous a dit l'aborder, si mes souvenirs sont bons, lorsque nous discutons du Plan Schuman en mai dernier. Nous devons aborder le problème en pesant le pour et le contre. De ce point de vue, il me semble n'y avoir que très peu d'analogie entre la solution qui peut être bonne dans le cas de la sidérurgie et celle qu'il convient d'adopter pour l'agriculture.

Je suis un de ceux qui regrettent que le gouvernement britannique n'ait pas cru pouvoir jouer un rôle plus important dans l'élaboration du Plan Schuman; j'estime, cependant, que cela n'a que peu de rapport avec le sujet que nous sommes en train de discuter actuellement. Une politique qui peut convenir à une industrie où les unités de production sont, par la nature des choses, très peu nombreuses et entretiennent souvent depuis de longues années des rapports internationaux très suivis, ne conviendrait absolument pas à une industrie qui compte des millions de producteurs indépendants, dispersés dans tous les pays du monde.

Le bon sens exige que nous n'oublions pas ceci: l'objet de nos discussions présentes est de savoir si nous allons créer une autorité supranationale dans une Europe où, à tort ou à raison, il n'existe pas de gouvernement supranational. Le général Koenig dirait qu'il faut d'abord créer le gouvernement supranational et que l'on verra par la suite quels pouvoirs il faut lui accorder. Mais, vaille que vaille, telle n'est pas la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Nous avons à décider si nous allons créer une autorité supranationale dans un monde où ses décisions devront, par la force des choses, être exécutées par des gouvernements nationaux, et il est certes peu probable que les gouvernements nationaux puissent être plus heureux en faisant observer les décisions de l'autorité supranationale qu'en appliquant les leurs.

Nous devons tenir compte du fait que tous les pays d'Europe n'ont pas remporté un succès complet en planifiant leur propre agriculture nationale, et cela me semble être une des raisons pour lesquelles nous ne devrions pas croire trop à la légère que nous résoudrons tous nos problèmes en coiffant simplement d'une nouvelle organisation imparfaite plusieurs organisations qui se sont d'ores et déjà révélées imparfaites. Telle est la première réflexion qui me vient à l'esprit.

Je n'ai pas à m'étendre longuement sur le deuxième point, car M. Federspiel en a traité d'une façon admirable. Le problème qui se pose aujourd'hui n'est pas, au premier chef, un problème d'excédents. Il me paraît assez curieux que, dans son rapport, la majorité soit tellement préoccupée par le problème des excédents, alors que, dans un monde menacé par l'érosion et par l'accroissement de la population, le grand problème qui se pose est manifestement celui de l'augmentation de la production.

Le troisième point, lui non plus, n'a pas à être développé trop longuement, car j'en ai parlé il y a deux jours en termes plus généraux. Je me demande jusqu'à quel point l'Europe occidentale constitue vraiment une entité économique. J'en ai parlé il y a deux jours, en m'en tenant aux généralités. J'ai déclaré que, pour la plupart des produits, le commerce entre l'Europe et le reste du monde est beaucoup plus important que le commerce intraeuropéen. S'il est une catégorie de produits pour laquelle cette affirmation est valable, c'est bien celle des denrées alimentaires.

Je doute fort que le marché unique représente la solution idéale du problème. C'est là une question qu'un Anglais ne peut évidemment éluder. Nous parlons d'un marché unique pour l'Europe; mais un Anglais doit se dire que son pays est de loin le plus grand importateur de denrées alimentaires en Europe occidentale et que la plus grande partie, de beaucoup, de ses importations alimentaires proviennent de pays extraeuropéens. C'est pourquoi, nous ne pouvons qu'envisager avec une certaine inquiétude toute suggestion concernant nos relations avec les pays extraeuropéens. Nous lisons dans le rapport:

« Cette répartition des excédents ne doit pas, pourtant, avoir la priorité sur les échanges normaux et traditionnels des territoires d'outremer qui constituent le prolongement de certains pays européens.

Elle doit, par contre, avoir la priorité sur des importations de produits en provenance des pays tiers, même moins coûteuses ».

Ces deux phrases ne peuvent que susciter en nous une certaine inquiétude, car la majeure partie de notre commerce en denrées alimentaires s'effectue avec des pays dans lesquels on ne saurait voir un prolongement extraeuropéen de la Grande-Bretagne. On ne peut pas non plus les considérer comme des pays tiers. Les pays du Commonwealth, tels que l'Australie et la Nouvelle Zélande, n'entrent manifestement dans aucune de ces deux catégories, et il faudrait nous fournir des indications beaucoup plus nettes sur les relations qu'il nous serait permis d'entretenir avec ces pays pour que nous puissions admettre que la haute autorité « répartisse... les disponibilités » comme le prévoit le rapport.

Nos amis français se rendent compte (et je les comprends fort bien), que dans cette époque d'austérité, il ne leur est pas facile de trouver des débouchés pour les articles de luxe qu'ils exportaient en des temps plus heureux. C'est pourquoi, ils espèrent pouvoir accumuler un excédent de denrées alimentaires destinées à l'exportation et ils sont soucieux de trouver des débouchés pour ces produits. C'est là une ambition parfaitement louable et que je comprends, mais je ne puis admettre qu'il soit impossible de trouver un débouché dès qu'il y a excédent de production. Nous vivons dans un triste monde, menacé de destruction pour maintes raisons, mais je me refuse à croire qu'il risque d'être voué à la destruction tout simplement parce que les Français ont produit trop de denrées alimentaires et ne trouvent personne pour les consommer. S'il peut y avoir des problèmes insolubles, je ne crois pas que celui-ci soit du nombre.

Tout comme M. Federspiel, je m'inquiète quelque peu de voir proposer l'établissement d'une taxe de compensation en liaison avec la fixation d'un prix européen unique. Je ne conçois pas comment on pourrait appliquer cette taxe sans en faire une prime à l'inefficacité, ce qui est vraiment la seule chose que nous ne puissions pas nous permettre à une époque comme la nôtre. M. Charpentier nous a dit hier que, si M. Eccles reconnaissait avec lui tout l'intérêt que présenterait une certaine stabilité de prix, il n'avait pas expliqué comment on obtiendrait cette stabilité. Quoiqu'il ait pu dire M. Eccles dans son rapport, nous avons, grâce aux accords sur les produits de base, réussi dans une certaine mesure à stabiliser vraiment les prix, et il me semble qu'il serait très dangereux de faire table rase de ces accords qui donnent des résultats largement satisfaisants, tant que nous ne saurons pas mieux par quoi les remplacer.

Je ne suis d'ailleurs pas du tout certain qu'il soit souhaitable de viser à la fixation d'un prix unique. Si les différents pays produisent les mêmes denrées à des prix variables, cela s'explique sans doute par de multiples raisons. Peut-être est-ce dû au fait que le niveau de vie des travailleurs est beaucoup plus bas dans un pays que dans un autre, que l'efficacité y est plus grande ou que les conditions naturelles y sont plus favorables.

Dans le monde d'aujourd'hui, grâce aux ressources modernes de la science, il serait possible, si on voulait le faire à titre de simple démonstration, de produire presque partout à peu près n'importe quoi. On pourrait faire pousser des bananes en Islande, si on le désirait, en construisant des serres et ainsi de suite, mais cela ne serait pas très raisonnable. Il est plus rationnel de localiser la production dans les endroits qui s'y prêtent le mieux. Plus nous nous éloignons d'une situation où le producteur primaire est exploité, plus il paraît probable que le mécanisme des prix est appelé à jouer un rôle important en garantissant que les denrées seront produites là où il convient, et je ne suis pas du tout sûr que l'on fasse preuve d'une ambition louable en voulant mettre fin à ce système.

Puis vient le cinquième point évoqué par M. Eccles, à savoir la protection du sol. Dans sa réponse à M. Eccles, M. Charpentier a déclaré que le problème de l'érosion ne se posait pas pour les terres cultivées dans nos divers pays, c'est-à-dire dans les pays de l'Europe occidentale. D'autre part, il a parlé également de l'expérience américaine et a fait remarquer à ce propos qu'en Amérique, il existait un marché unique et un prix unique, dans le sens qu'il donne à ces termes. Il me semble que l'une des raisons pour lesquelles le problème de l'érosion ne se pose pas en Europe occidentale est justement le fait que nous n'avons pas de marché unique. L'absence de marché unique en Europe a été l'un des facteurs qui ont permis d'éviter une spécialisation excessive de notre production agricole. Or, l'excès de spécialisation est l'un des dangers qui, je le crains, pourraient nous menacer si une haute autorité composée de non-producteurs était établie pour diriger l'ensemble de la production européenne.

De même, je ne crois pas qu'il soit possible de résoudre le problème des débouchés à l'aide d'une haute

autorité au sein de laquelle les producteurs ne seraient pas autorisés à jouer le moindre rôle. Je reconnais avec M. Charpentier l'impossibilité de faire participer les producteurs à une autorité dont les décisions seraient obligatoires, tout comme je me rallie entièrement à la thèse de M. Federspiel selon laquelle il est impossible de faire fonctionner une autorité où les producteurs ne seraient pas représentés. C'est l'une des raisons pour lesquelles on commettrait, d'après moi, une grande erreur en créant actuellement une autorité investie d'un pouvoir de décision.

Comme nous en sommes tous convenus, le grand problème est celui de l'accroissement de la production alimentaire. La situation alimentaire de l'Europe occidentale est loin d'être satisfaisante. Le paragraphe du rapport de l'O.E.C.E., qui précède celui qu'a cité M. Federspiel, précise que, dans un grand nombre de pays, la ration alimentaire des groupes à faible revenu n'est nullement satisfaisante. A une époque moins compliquée, on aurait dit simplement que les pauvres n'ont pas assez à manger, et je dois avouer que, sous ce rapport, je préfère une époque plus simple à celle qui se complaît dans un jargon aussi barbare. Quoi qu'il en soit, c'est ce qu'on lit dans le rapport et c'est un fait certainement indéniable ! C'est pourquoi nous devons nous appliquer à rechercher tous les moyens que nous pouvons trouver pour augmenter la production alimentaire en Europe occidentale et dans les autres parties du monde.

Sur ce point, je suis très heureux de donner mon approbation enthousiaste à M. Federspiel, selon lequel on pourrait créer utilement une organisation, une institution, une autorité (appelez-la comme vous voudrez) pour échanger des informations et procéder à des recherches en vue d'augmenter la production et d'enseigner les méthodes appropriées à cet effet.

Cela n'est toutefois réalisable qu'à trois conditions. La première est qu'il ne faut pas laisser de côté les producteurs. Je ne crois pas que nous puissions avancer, même d'un pas, si les producteurs ne sont pas présents. Deuxièmement, il faut qu'il n'y ait ni chevauchement, ni antagonisme avec d'autres organisations déjà existantes, telles que l'O.E.C.E. Nous risquons que nos activités fassent double emploi et soient même incompatibles avec celles de l'O.E.C.E. Il existe également - j'en conviens avec M. Federspiel - le danger de voir l'O.E.C.E. et tous les autres organismes rester à ne rien faire, bien convaincus que quelqu'un d'autre travaille à leur place. Nous devons prendre grand soin d'éviter cette difficulté.

Enfin, cette organisation devra agir en liaison avec les pays du Commonwealth et avec d'autres pays extérieurs à l'Europe occidentale. Que nous le voulions ou non, il est de fait que le commerce de denrées alimentaires est plus intense entre les pays situés sur des continents différents qu'entre les pays d'Europe, et ces échanges s'effectuent au moyen d'accords sur les produits de base, que nous pouvons bien dénoncer en paroles, mais qui, en réalité, ne risquent nullement d'être abolis, même si cela était désirable. Une organisation qui s'occuperait de ces échanges intraeuropéens au caractère quelque peu mythique, alors que le commerce le plus important de denrées alimentaires s'effectue entre les continents grâce aux accords sur les produits de base, aurait beaucoup de chances de ne mener absolument à rien.

Puisque les échanges s'effectuent au moyen d'accords sur les produits de base passés entre des pays situés sur différents continents, la haute autorité devra, pour être une organisation efficace, fournir aux pays des différents continents, sous une forme ou sous une autre, la possibilité de se consulter.

Sous le bénéfice de ces observations, et en remerciant l'Assemblée de sa courtoise attention, je voudrais préciser sans équivoque que je suis favorable à la thèse de M. Federspiel et j'exprime une fois encore ma reconnaissance à M. Charpentier pour le travail qu'il a accompli. Je voudrais également dire combien je regrette que nous ne soyons pas à même de nous rencontrer entièrement sur tous les points.

[...]

**M. Margue**

[...]

De ce point de vue, j'ai été un peu étonné de lire dans le rapport de M. Charpentier qu'il ne voulait pas d'une

protection accordée à l'agriculture et qu'il voulait éviter jusqu'à l'apparence même que la haute autorité pût avoir pour objet de protéger l'agriculture.

Au contraire, c'est de là que l'on doit partir. Je crois que c'est le premier but à réaliser, sans négliger les autres, bien entendu.

Il faut donc réserver aux agriculteurs de tous les pays la priorité sur les marchés intérieurs. Il faut ensuite établir ce régime différentiel qui consiste à faire importer dans tous les pays qui participeraient à l'organisation d'abord et avant tout les produits des autres pays affiliés, avant d'importer des denrées d'autres pays.

Naturellement, une protection accordée aux agriculteurs devrait avoir pour contrepartie, de la part des producteurs eux-mêmes, un effort maximum pour rationaliser leur exploitation, diminuer leur prix de revient et améliorer ainsi le ravitaillement et l'alimentation générale.

Le rapport parle d'établir l'équilibre entre la production et la consommation. Cette considération a un certain air d'autarcie qui n'est plus à la mode dans nos pays à l'heure actuelle. Néanmoins, on peut accepter cette formule, si elle signifie qu'il s'agit d'augmenter la consommation et la production. En revanche, on ne saurait être d'accord sur pareille formule s'il doit s'agir de réduire la production ou d'imposer une spécialisation excessive qui n'est pas en usage dans nos pays et qui ne convient pas à nos agricultures nationales européennes. Le dirigisme en agriculture, j'entends à l'intérieur de la production agricole, ne peut aboutir qu'à de mauvais résultats.

Naturellement, tout le monde sera d'accord si, par la constitution d'un organisme quelconque s'occupant de l'agriculture européenne, nous parvenons à diminuer le déficit de la balance commerciale. Seulement, je ne sais pas dans quelle mesure il sera possible d'atteindre un tel but immédiatement. Il n'en est pas moins vrai que cet objectif doit être poursuivi. Que chacun des pays affiliés s'applique, d'après un régime différentiel, à acheter ce qu'il lui faut dans les autres pays membres de l'association, c'est là un but très louable.

J'approuve aussi ce que M. le rapporteur appelle l'avantage moral qu'il y a à éliminer, dans certains domaines, le dumping qui ne peut être qu'une concurrence déloyale.

Je serais moins catégorique que lui sur le chapitre des subventions. Certes, il peut y avoir, il y a dans certains pays un genre de subventions ayant un but social intérieur, à savoir rendre accessibles les denrées alimentaires à des prix qui ne soient pas trop élevés pour le consommateur, tout en assurant un prix rémunérateur au producteur. Bien entendu, de telles subventions ne devraient pas être accordées pour des produits à exporter.

M. Charpentier parle aussi du malthusianisme. J'approuve entièrement ce qu'il en dit, car ce n'est pas en réduisant le nombre des Européens ou en les supprimant qu'on pourra constituer une Europe forte.

Le chapitre délicat est évidemment celui qui concerne la fixation des prix. Aux termes mêmes du rapport, il existerait une certaine diversité de prix : prix intérieurs qui seraient abandonnés aux autorités compétentes, prix à l'intérieur de l'organisation agricole qui seraient fixés à un taux moyen en tenant compte des prix de revient.

Il y a là déjà, de toute évidence, une première complication. En effet, les prix de revient ne sont pas les mêmes dans tous les pays, dans toutes les régions. On nous cite bien l'exemple des Etats-Unis d'Amérique, où l'on ne tient pas compte de la diversité des régions, où l'on n'établit pas une diversité de prix régionaux. Cela se conçoit, l'agriculture américaine étant plutôt une grande industrie qu'une exploitation agricole dans le genre historiquement européen. D'un autre côté, pour en revenir à l'argument que j'ai employé tout à l'heure, il peut être absolument indifférent aux Etats-Unis que l'agriculture soit installée dans telle ou telle région de leur vaste continent. Pour les petits Etats européens, il en va différemment.

Il y aura donc là des mesures assez complexes à envisager : système de taxes de compensation, suppression

des contingents, interventions dans tous les rouages. Ce sera assez compliqué, mais je ne pense tout de même pas que ce soit absolument impossible.

Où la chose devient dangereuse, où nous entrons vraiment dans une zone périlleuse, c'est quand il s'agit d'obtenir l'orientation de la politique agricole européenne et, surtout, selon les termes du rapport, « d'organiser la production européenne ».

Le rapport prend comme point de départ l'existence de plans nationaux de production, ce qui pourrait être considéré par certains comme une hérésie. A plus forte raison, ce serait chose difficile, impossible même à mon sens, si, partant des différents plans nationaux de production, on établissait à l'échelon supérieur un plan de production européenne. Nous aurions certainement à enregistrer des résultats très désagréables pour l'agriculture nationale, nous irions à l'encontre du but que M. Charpentier lui-même s'est assigné, à savoir assurer avant tout la sécurité de l'agriculture et des agriculteurs. Je me demande ce que deviendrait cette sécurité dans ce cas.

Quant à harmoniser les coûts de production, je ne pense pas qu'une autorité pourrait y parvenir, car il y a des conditions naturelles tellement divergentes que les meilleurs essais d'orientation et d'adaptation, l'emploi de tous les moyens techniques ne permettront jamais de surmonter complètement ces divergences.

Décider la libre circulation des excédents de production, ce serait organiser l'inondation des marchés intérieurs et ruiner les agricultures nationales, ce qu'il s'agit précisément d'éviter.

Dans ces conditions, je pense qu'il est inutile de discuter désormais des méthodes, du fonctionnement et de la composition de ce que le rapport appelle « la haute autorité ». Il s'agit, avant tout, de savoir ce que nous voulons.

Je me résume en disant que je ne m'opposerai pas à la convocation d'une conférence européenne de l'agriculture, qui pourrait même être plus largement conçue que le Conseil de l'Europe actuel. De ce point de vue, je serai disposé à voter la Recommandation qui est jointe au rapport de la commission spéciale, sauf pourtant à en éliminer le premier alinéa, qui demande à l'Assemblée d'approuver les principes mêmes formulés dans le rapport, car il en est sur lesquels, je pense, quelques-uns d'entre nous ne sont pas d'accord. J'approuve également toutes les mesures qui tendraient à combler, ou du moins à réduire, le déficit européen en produits alimentaires, ou à assurer une meilleure répartition des produits disponibles en vue d'un ravitaillement meilleur des populations. En revanche, je repousserai tout ce qui peut menacer soit la liberté de l'agriculteur, soit l'existence des agricultures nationales.

M. le rapporteur a terminé son rapport oral en disant qu'une paysannerie libre serait la meilleure défense des valeurs spirituelles, condition essentielle d'une paix durable en Europe. Nous sommes absolument d'accord. Seulement, je ne vois point en quoi l'application de toutes les mesures qu'il propose conduirait à ce résultat.

Je pense, néanmoins, qu'il sera possible de faire beaucoup de bien par la création d'une autorité en agriculture, tout en évitant de faire le mal qui résulterait d'un excès de zèle. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** La parole est à M. Brown.

**M. Brown** (Royaume Uni) (Traduction). J'approuve une grande partie de ce qui a été dit par M. Margue, M. Federspiel et M. Hollis, mais il m'est impossible d'être d'accord avec eux sur leurs conclusions. D'excellentes raisons, dont certaines ont trait aux objectifs exposés par M. Charpentier, nous incitent à penser qu'une haute autorité supranationale ne serait ni très utile ni très opportune. J'estime également qu'il y a de bonnes raisons de penser qu'une conférence à l'échelon européen, surtout si elle a tendance à s'étendre, ne serait pas utile au stade actuel.

M. Hollis a dit qu'il accepterait avec enthousiasme la suggestion de M. Federspiel à certaines conditions, dont la seconde est qu'il n'y ait pas de chevauchement avec l'O.E.C.E. ou la F.A.O. Franchement, comme je vais essayer de le démontrer, je ne pense pas que nous puissions avoir une conférence dont les bases

puissent être étendues au point d'éviter tout double emploi, à moins qu'elle ne devienne si vaste qu'elle ne donne plus lieu qu'à des discours tels que ceux que nous prononçons ce matin, pour renvoyer ensuite tout le problème à quelqu'un d'autre. Elle le renverrait probablement à l'organe actuellement en existence. La troisième condition posée par M. Hollis s'inspire d'un principe à peu près analogue.

C'est pourquoi j'estime que ce serait rendre un service à l'agriculture européenne et servir en même temps les intérêts des consommateurs européens - au risque de paraître maladroit et dépourvu d'esprit de coopération - que de s'opposer aussi bien au rapport de M. Charpentier qu'à la solution proposée par M. Eccles et M. Federspiel.

Je ne m'occupe ni de l'argument fédéral ni de l'argument fonctionnel, qui semblent être l'idée fixe de cette Assemblée. Je ne discute pas davantage la question supranationale en tant que telle. En fait, j'étudie la question purement pratique de ce que nous désirons réaliser dans l'agriculture européenne et des meilleurs moyens d'y parvenir. Je ne peux imaginer aucun domaine de nos économies nationales où une autorité supranationale pourrait être une solution plus fâcheuse que dans l'agriculture.

Dans son rapport, M. Charpentier, faisant allusion à une remarque de M. Eccles, dit que tous les producteurs de denrées alimentaires sont des agriculteurs, et que sur les questions fondamentales, leurs vues sont les mêmes. Monsieur le Président, je doute que quiconque a jamais rempli une fonction dans un ministère de l'Agriculture en Europe puisse partager cet avis. J'ai moi-même occupé ces fonctions pendant quatre ans et j'estime que mes quatre années dépassent de beaucoup la moyenne nationale. Je vois que le ministre de l'Agriculture actuel en Angleterre est déjà en difficulté, tant avec les cultivateurs qu'avec les ménagères, et cela en l'espace de quatre semaines !

J'accepte sans réserve, comme nous devons tous le faire, le fait qu'en Europe nous nous trouverions bien d'une très forte augmentation de notre production de denrées alimentaires, bien qu'une remarque s'impose. Rien que de parler d'une augmentation de 25 % - ou de tout autre chiffre - dans la production de denrées alimentaires, revient en partie à faire une pétition de principe. Si l'Europe doit apporter sa contribution à l'amélioration de l'agriculture et à l'établissement d'un niveau de vie suffisant pour ses habitants, cette augmentation de la production alimentaire doit observer un certain ordre de priorité.

Je reconnais qu'il nous faut augmenter notre production totale et que cette augmentation doit observer en grande partie l'ordre de priorité voulu, tant pour les cultures que pour l'élevage. Là encore, une réserve s'impose. Le représentant du Luxembourg a fait allusion, très justement à mon avis, aux considérations dont il y aurait lieu de tenir compte en ce qui concerne les petits pays, notamment, mais qui s'applique à tous les pays - à savoir qu'il y a des raisons sociales et stratégiques qui s'opposent à ce qu'un pays subordonne l'ensemble de sa politique agricole à une autorité internationale ou supranationale.

Il est probablement facile à un Anglais de parler ainsi, mais j'espère que ce n'est pas être présomptueux et je crois sincèrement que ce n'est pas inexact de le dire. La Grande-Bretagne s'est efforcée depuis la guerre, avec autant d'énergie que les autres pays, d'accroître sa production agricole et d'en modifier la structure. Le fait que nous ayons essayé de le faire, et avec un certain succès, nous donne peut-être l'occasion de dire à nos collègues à quel point nous admettons cette nécessité.

Parmi les objectifs indiqués par M. Charpentier comme nécessaires, il en est peu que je voudrais rejeter. Le représentant du Luxembourg a dit que les membres de l'autorité européenne de l'agriculture ne devaient importer de marchandises de pays tiers qu'après avoir importé tout ce que les autres pays d'Europe avaient à vendre, tandis que M. Hollis a dit qu'en Grande-Bretagne, cette façon de faire soulèverait naturellement des difficultés considérables. Nous ne désirons pas revenir sur les discussions que nous avons eues au début de la semaine, mais c'est un fait que si nous avons des obligations en d'autres points du monde, nous avons aussi des liens avec notre Commonwealth, vis-à-vis duquel nous estimons avoir des obligations particulières, et nous ne pourrions évidemment nous engager pour nos achats, à nous abstenir de faire du commerce avec les pays du Commonwealth jusqu'à épuisement des excédents européens.

A ce propos, je rappelle une phrase de mon collègue britannique M. de Freitas, qui nous avertissait l'autre

jour - très justement je pense - du grand danger que courrait l'Europe si nous devions effectivement exclure de notre champ d'intérêt - et ceci s'applique particulièrement aux produits alimentaires - des régions telles que le Sud-Est de l'Asie, simplement afin de mettre sur pied une organisation plus hermétique de l'approvisionnement européen en denrées alimentaires.

Le plus important objectif de M. Charpentier est celui auquel je pense pouvoir souscrire; et la principale question de ce matin est simplement de déterminer la meilleure méthode pour atteindre cet objectif. Avons-nous tout ce qu'il nous faut ou nous faut-il autre chose? Je suis sûr que les anciens de l'Assemblée permettront à un nouveau représentant de dire qu'il faut éviter la tentation, inhérente à toute organisation, de s'imaginer qu'il n'y a progrès que lorsqu'on crée quelque chose d'entièrement nouveau. J'estime que nous avons actuellement une méthode qui pourra donner des résultats.

J'approuve une des déclarations faite par M. Hollis ce matin. Quelle que soit l'autorité que nous décidions de créer, quels que soient les pouvoirs que nous décidions de lui donner, elle ne saurait jamais, en fait, dans aucun pays, avoir plus de force que l'autorité nationale qui y est déjà installée. J'ai discuté cette question avec M. Charpentier, il y a environ deux ans et demi à Londres; il a été assez aimable, à cette époque, pour m'inviter dans sa propriété et j'espère qu'il renouvellera son invitation avant la fin de la Session.

Il est inutile de vous illusionner jusqu'à croire que dans toute l'Europe, et en ce moment précis, nous disposons, sur nos politiques agricoles nationales, de pouvoirs de contrôle suffisants et, sur les activités agricoles proprement dites, des moyens de persuasion et d'orientation qui nous permettraient de donner effet aux décisions qu'une autorité supranationale pourrait avoir la fantaisie de prendre. J'estime qu'à cet égard c'est beaucoup plus à l'échelon national qu'à l'échelon supranational qu'il faudrait de véritables pouvoirs. Tous les politiciens qui ont eu affaire à l'agriculture affirmeront avec moi, de tout cœur, qu'il faut un courage énorme, en même temps que l'épiderme d'un rhinocéros, pour mener à bien une entreprise comme celle-là dans le domaine de la production agricole.

Je ne suis pas sûr d'être d'accord avec M. Federspiel sur l'interprétation qu'il a donnée aux progrès indiqués dans le rapport de l'O.E.C.E., mais s'il y a un point faible dans les activités actuelles de l'O.E.C.E., je suis absolument certain qu'il faut le chercher bien plus dans les difficultés qu'éprouvent les autorités nationales (ou à l'impuissance où elles se trouvent) à faire admettre leur politique par les producteurs agricoles, plutôt que dans les pouvoirs ou l'absence de pouvoirs de l'O.E.C.E. en ce domaine.

Je crois que nous avons besoin de procéder à une étude approfondie des besoins de l'Europe en matière de consommation. Nous avons besoin d'une étude sérieuse de la production effective et du potentiel de production de l'Europe dans les catégories particulières où nous aimerions que fût concentrée notre production de denrées alimentaires. Nous avons besoin d'étudier les modifications qui, dans l'abstrait, seraient nécessaires à l'économie agricole de chacun de nos pays. Lorsque nous connaîtrons ce dont nous aurons besoin, idéalement parlant, nous serons davantage en mesure de décider des mesures propres à amener ces changements. Nous avons besoin de façon très urgente d'être mieux renseignés sur le degré d'extension nécessaire à donner aux services consultatifs et de vulgarisations agricoles auprès de l'exploitant dans de nombreux pays d'Europe.

Là encore, nous avons essayé de faire œuvre utile en Grande-Bretagne et, je crois, avec un certain succès. Il se peut que les autres pays aient intérêt à étudier, à cet égard, la politique suivie par la Grande-Bretagne, mais de toute façon nous devons savoir dans quelle mesure un service effectif de conseillers techniques travaille aux côtés des principaux producteurs agricoles d'Europe.

Nous devons être mieux renseignés que nous ne le sommes peut-être sur la situation en ce qui concerne les maladies des animaux et des plantes et les précautions sanitaires qui sont prises. Nous devons en savoir davantage sur la mécanisation, les disponibilités en machines et leur répartition - si nous produisons les machines qui conviennent ou si nous devons fabriquer des machines différentes.

Nous avons besoin de tous ces renseignements, mais, très franchement, je ne pense pas que nous ayons besoin pour les obtenir d'une organisation supranationale et je suis absolument sûr de ne pas être d'accord

avec M. Federspiel - pour qui j'ai le plus grand respect - lorsqu'il dit que nous pourrions les obtenir au moyen d'une conférence européenne où seraient représentés tous les organes intéressés à ces questions. C'est là une tâche positive, pratique, qu'un organe de nature très différente peut accomplir et, dans une certaine mesure, accomplit déjà.

Le rapport dit que l'une des tâches de haute autorité serait de s'attaquer au problème des maladies. Je voudrais rappeler aux agronomes qui se trouvent dans cette Assemblée que, sans aucune autorité supranationale, nous avons mené, contre le doryphore, une campagne qui a donné naissance à une excellente organisation pratique, qui a fait un travail énorme au cours des deux ou trois dernières années, pour détruire ce redoutable insecte. Cela s'est fait grâce aux institutions qui existent actuellement. Cela s'est fait en premier lieu à la suite de discussions entre pays, mais l'O.E.C.E. et la F.A.O. y ont joué un rôle actif et je pense qu'il n'est pas nécessaire, en ce qui concerne ce problème des maladies, de faire intervenir une haute autorité. Elle n'ajouterait rien à notre connaissance des problèmes ni à nos possibilités de les résoudre.

Si nous connaissons exactement nos problèmes et si nous en dégageons clairement des données positives, si nous sommes disposés à traiter ces problèmes à l'échelon national, si les gouvernements sont prêts à s'y attaquer sérieusement, si les producteurs agricoles sont représentés aux discussions, nous avons des chances de réussir. Dans les milieux producteurs agricoles, j'ai entendu de nombreuses personnes dire qu'ils devraient participer à cette entreprise. Je rappellerai simplement à l'Assemblée que les organisations d'ouvriers agricoles, qui ordinairement ne sont pas invitées lorsqu'il s'agit de discuter de la production agricole, ont, tout autant que la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles ou d'autres intéressés, le droit d'être présents à ces négociations, car ils sont parfaitement renseignés sur la question. Mais je ne pense pas que nous ayons besoin nécessairement d'une conférence à laquelle ils participeraient. Si nous pouvons faire pression sur les gouvernements nationaux, je pense que nous pouvons résoudre tous nos problèmes au stade actuel.

Pour toutes ces raisons, j'estime que la création d'une haute autorité reviendrait à la créer pour pouvoir dire que, dans cette Assemblée, nous avons voté en faveur d'une telle Autorité. Au stade actuel de l'organisation agricole et de l'état des problèmes sur le plan national, cette autorité ne serait pas capable de faire plus que ce que nous faisons.

[...]

**M. le Président.** La parole est à M. Rip.

**M. Rip** (Pays Bas) (Traduction). J'ai l'honneur de siéger à la commission spéciale de l'agriculture. Le rapport dont l'Assemblée est saisie présente, à certains égards, un caractère assez étrange. C'est, en fait, une sorte de duo. M. Charpentier déclare, en effet : « Oui, nous devons avoir une haute autorité de caractère supranational. » M. Eccles affirme de son côté : Non, nous ne devons pas avoir de haute autorité de caractère supranational. » A nouveau, M. Charpentier précise : « Oui, en dépit des propositions de M. Eccles, une haute autorité, telle que je l'envisage, constitue la meilleure solution aux problèmes agricoles de l'Europe. »

Je fais partie, Monsieur le Président, de ceux qui soutiennent le rapport de la majorité. Dans l'ensemble, j'approuve sa teneur bien que j'aie certaines vues personnelles sur des questions de détail. J'aurais, par exemple, quelques observations à formuler sur les produits énumérés dans le rapport. Je n'entrerai, néanmoins, pas dans les détails et il est inutile, selon moi, d'aborder le fond même du rapport, car il expose très nettement la situation.

La question qui importe, selon moi, est de savoir ce que nous allons faire maintenant et je vais essayer de répondre à cette question.

Dans la section du rapport qui établit une comparaison entre le projet de la majorité de la commission et le contreprojet de M. Eccles, il est précisé :

« Si le contreprojet rejoint le projet en ce qui concerne les buts à atteindre, il diffère profondément sur les

moyens à employer. »

La principale différence réside dans le fait que la majorité s'est prononcée en faveur d'une haute autorité de l'agriculture, disposant de pouvoirs limités mais réels, alors que M. Eccles propose que l'autorité se borne à présenter des recommandations aux gouvernements. Ces deux points de vue seront sans doute également représentés dans l'Assemblée. Comment pouvons-nous les concilier?

Je ne désespère pas que l'on parvienne à une solution satisfaisante. Je considère qu'il est dangereux pour les pays membres de supposer que les gouvernements peuvent procurer la stabilité nécessaire au moyen de garanties et de mesures protectrices à l'échelon national. Individuellement, les gouvernements ne sauraient y parvenir, car les différentes économies européennes sont à ce point liées les unes aux autres que seul un effort commun aurait quelque chance de succès.

La question est d'autant plus importante maintenant que les pays européens ont à se préoccuper de leur défense. Le réarmement implique un accroissement considérable des besoins alimentaires. La production agricole est maintenant une question essentielle pour l'ensemble de l'Europe occidentale. Il en est de même pour la pénurie de dollars dans cette partie du monde. Je regrette que l'on ait pris, au cours des dernières semaines, des mesures qui constituent un recul en matière de libération des échanges des produits agricoles. Je fais ici allusion aux mesures adoptées par le gouvernement du Royaume-Uni pour l'importation de certains produits alimentaires.

Nous devons donc faire le maximum pour trouver un compromis. Mes amis, comme moi-même, regretterions beaucoup que le Royaume-Uni refusât de participer à l'organisation des marchés agricoles européens. L'abstention du Royaume-Uni pourrait avoir de graves conséquences pour les producteurs et consommateurs britanniques, ainsi que pour certains pays exportateurs du continent pour lesquels le marché du Royaume-Uni présente un intérêt capital.

Il est malaisé de répondre de façon satisfaisante à la question des possibilités qui s'offrent de concilier la situation particulière de la Grande-Bretagne avec ce qui deviendra, sans nul doute, à la longue, le vaste objectif d'une intégration de la production et des ventes de l'agriculture européenne. La solution de ce problème commande l'attention la plus sérieuse et l'examen le plus approfondi.

En étudiant les problèmes des pays continentaux, nous devons tenir compte des liens particuliers de la Grande-Bretagne avec les pays du monde situés hors d'Europe. Mais nous autres continentaux, demandons à nos collègues britanniques de ne pas oublier que l'interdépendance entre leur économie nationale et celles des pays continentaux est telle que tout accord continental d'où la Grande-Bretagne serait absente, aurait sans doute des effets défavorables pour le Royaume-Uni aussi bien que pour le continent.

On ne peut pas exiger immédiatement l'unification du marché de l'Europe occidentale. La situation se trouverait, néanmoins, améliorée si les peuples étaient disposés à soumettre la détermination de leurs mesures maximum de protection au contrôle d'un organisme européen et, partant de ce maximum, à accepter peu à peu des mesures dégressives. Ainsi se trouverait remplie la première condition qui permettrait à l'agriculture de contribuer au relèvement de l'économie européenne, par les échanges de produits agricoles entre les pays de l'Europe occidentale.

Pour répondre à la seconde condition - la stabilisation des prix - il sera nécessaire d'adopter des mesures en matière de prix. Pour encourager la production dans les secteurs qui s'y prêtent le mieux et pour donner aux agriculteurs les garanties nécessaires à la rationalisation, on devra fixer les prix ou les limites des prix à l'intérieur desquelles s'effectueront les échanges de produits entre les pays de l'Europe occidentale. Ces prix intraeuropéens ne serviraient pas à déterminer le régime national des prix, mais fourniraient une base pour l'échange des produits entre ces pays.

La fixation de ce niveau des prix intraeuropéens est une tâche difficile, parce qu'il faut tenir compte non seulement des intérêts de l'agriculture, mais aussi des autres objectifs, à la réalisation desquels la fixation des prix doit contribuer. Ces objectifs sont : réaliser l'équilibre des paiements en Europe occidentale,

accroître la prospérité, donner à la production l'impulsion nécessaire pour qu'aucune source ne soit laissée inexploitée et que la production soit portée au maximum.

Il est évident, que ces propositions ne peuvent pas recevoir application, si l'on ne procède pas en même temps à la création d'un organisme européen. Cet organisme devrait avoir pour but de traduire dans la pratique les principes que nous avons énoncés. On ne saurait, cependant, concilier une action constructive, inspirée de l'esprit de coopération et servant les intérêts de l'Europe occidentale dans son ensemble, avec le maintien absolu de la souveraineté de chacun des pays de l'Europe occidentale. La composition de cet organisme et les règlements qui définiront ses responsabilités devront être tels qu'ils serviront de garantie quant à son efficacité et à l'esprit démocratique qui doit l'animer.

Les gouvernements auront à s'occuper d'autres détails. Nous sommes en présence d'un plan français sur l'agriculture européenne et du plan Mansholt du ministre de l'Agriculture des Pays-Bas. L'O.E.C.E. a également effectué des études spéciales sur l'agriculture; enfin notre commission spéciale de l'agriculture s'est efforcée d'élaborer des propositions pour la création d'une autorité agricole européenne. J'estime que nous disposons maintenant d'assez de plans et d'organismes consultatifs. Il est temps d'aborder l'aspect pratique du sujet.

Il est nécessaire de coordonner les plans et d'essayer d'aboutir à une solution acceptable pour tous les pays de l'Europe occidentale. Les représentants de ces groupes pourraient peut-être se réunir en conférence avec les différentes organisations de producteurs et de travailleurs agricoles.

Enfin si certains pays désirent rester en dehors de la haute autorité, nous devons trouver certaines modalités qui leur permettraient de s'associer à ladite autorité, de passer avec elle des arrangements à long terme, etc... Les pays qui entendent créer une haute autorité disposant de pouvoirs limités mais réels, doivent faire un nouveau pas en avant pour mettre en œuvre les propositions contenues dans ce rapport. Il convient donc que nous présentions au Comité des Ministres, ce rapport qui recommande la création pour l'agriculture, d'une haute autorité de caractère supranational.

[...]

**M. le Président** La parole est à M. Wells.

**M. Wells** (Royaume-Uni) (Traduction). Il est une expression que, selon moi, on a trop souvent employée pendant cette Session, comme au cours des Sessions antérieures de notre Assemblée - à savoir que la Grande-Bretagne freine l'évolution des activités européennes - et j'estime qu'il y a lieu de démentir ce jugement. Certains représentants ont peut-être l'impression que, sur cette question d'une autorité européenne de l'agriculture, nous prêtons une fois de plus le flanc à cette accusation, - et ce d'autant plus que les auteurs de ce rapport se sont manifestement très bien acquittés de la tâche très délicate qui leur incombait, encore que, selon moi, ils soient parvenus à certaines conclusions erronées.

Mes collègues MM. Brown et Hollis ont déjà exposé un grand nombre des difficultés qui empêchent les représentants du Royaume-Uni d'approuver ce rapport ou de lui donner leur bénédiction. Si je suis intervenu presque à la fin de ce débat, c'est que je tiens à dissiper l'impression, peut-être éprouvée par certains représentants, que nous sommes peu disposés à nous entendre avec eux sur un grand nombre de points du rapport. Sur la proposition principale, en particulier, c'est-à-dire la création d'une haute autorité pour l'agriculture, notre attitude n'est pas le moins du monde irréfutable ou déraisonnable et nous ne cherchons pas non plus - comme certains peuvent le penser - à faire délibérément de l'obstruction. Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité.

Il y a quelques mois, cette Assemblée a entendu mon ami M. Blyton s'opposer au Plan Schuman pour l'acier, en exprimant ses craintes que le niveau de vie des mineurs britanniques s'en trouvera défavorablement affecté. Il a parlé des années de crise dont les ouvriers de cette industrie ont souffert. Il a dit que rien ne les persuaderait de courir le risque d'un retour à ces conditions. « Nous n'accepterons pas de remettre notre industrie entre les mains d'un organisme supranational », a-t-il déclaré. J'ai lu et entendu de

nombreux commentaires sur le discours de M. Blyton, mais en aucun cas on ne l'a accusé de manquer de sincérité. Nous sommes tout aussi sincères aujourd'hui.

Par un fait assez singulier, les salaires payés dans ces deux secteurs très importants de l'économie britannique, l'industrie extractive et l'agriculture ont souvent suivi une courbe parallèle; au début de la guerre, on les trouvait ensemble, presque au bas de l'échelle des salaires. Dans le cas des mines, M. Blyton ne pensait qu'aux ouvriers directement intéressés, mais dans le cas de l'agriculture, la crainte est également partagée par les exploitants, comme un agriculteur nous l'a dit cet après midi. Ils craignent qu'une autorité supranationale, quelle que soit la pureté de ses intentions, n'ait pas des réactions assez promptes, ne puisse parer à des circonstances exceptionnelles aussi rapidement que leur propre gouvernement le ferait.

Encore que cela ne soit pas admis par certains, nos campagnes connaissent aujourd'hui une prospérité relative. Les salaires des ouvriers sont trois fois plus élevés, et même davantage, qu'ils ne l'étaient à l'ouverture des hostilités, et le plein-emploi est atteint - il y a plus de places que d'hommes pour les remplir. Aucun bon cultivateur ne fait faillite aujourd'hui - comme ce fut le cas pour des centaines d'exploitants entre les deux guerres alors que trois sur dix de leurs ouvriers étaient arrachés à la terre et que des millions d'acres cessaient d'être cultivés. Les cultivateurs bénéficient maintenant, en vertu d'une loi, de débouchés assurés et d'un prix minimum garanti pour la plupart de leurs produits.

J'ai discuté de ce rapport avec un grand nombre d'entre eux et je suis sûr que, si un parlementaire britannique représentant une circonscription agricole devait jouer son élection sur ce rapport, il commettrait, sous quelque étiquette qu'il se présente, un suicide politique. Aucun parti qui inscrirait ce rapport à son programme électoral ne pourrait espérer obtenir la majorité à la Chambre des Communes. Par conséquent, il s'agit simplement pour nous d'un projet qui n'est pas pratique dans l'ordre politique; il nous faut être francs, nous autres membres du parti travailliste, et le dire, maintenant que nous sommes dans l'opposition, tout comme nous aurions le devoir de le faire si nous étions au pouvoir.

Cependant, comme mes collègues l'ont si bien indiqué ce matin, cela ne veut pas dire que ce rapport ne contienne pas beaucoup de points auxquels nous pouvons donner notre adhésion. Une coopération librement consentie en vue de réglementer l'accès aux marchés et d'assurer les débouchés, la lutte contre les plantes et insectes parasites, les maladies du bétail, la conservation des produits, les possibilités de transformation des produits, le calibrage, etc. - ce sont là des secteurs dans lesquels les suggestions du rapport peuvent être suivies. En vérité, il existe déjà dans ces domaines une large coopération à laquelle l'ancien gouvernement britannique a participé et que, j'en suis sûr, le gouvernement actuel est soucieux d'étendre.

L'expression « un marché unique pour l'Europe » sonne bien. Un marché unifié pour le Commonwealth sonnerait probablement mieux. Un marché unifié pour le monde entier sonnerait probablement mieux encore. Mais quel est le sens de tout cela dans la pratique? Cela signifierait certainement un prix uniforme, comme on nous l'a déjà dit. Pour la Grande-Bretagne, le plus grand importateur de denrées alimentaires du monde, l'importance de ce point est énorme, comme M. Hollis l'a expliqué ce matin. Bien que nous ayons accru notre production de près de 50 % par rapport à la période d'avant-guerre, nos prix de revient restent malheureusement les plus élevés d'Europe, en dépit du fait que notre agriculture est la plus fortement mécanisée du monde. Cela tient à ce que le niveau de vie de nos ouvriers est également très élevé.

Un marché unifié signifie-t-il également, comme le croient certains horticulteurs de ma circonscription, une augmentation des importations de fruits et de légumes, au détriment des cultivateurs britanniques? Il se pourrait fort bien qu'il en soit ainsi. Il n'y a aucune raison valable de s'attendre que ces propositions fassent baisser le prix des denrées alimentaires en Europe. En fait, le contraire pourrait fort bien se produire pour la Grande-Bretagne. Marquer le pas quand on se sait sur un terrain dangereux est plus sage que de se ruer en avant.

Des représentants pourront déceler dans mes paroles une bonne dose de nationalisme. Je ne m'en excuse pas, car je n'ai jamais admis que l'on puisse relever le niveau de vie des travailleurs d'un autre pays en abaissant celui des travailleurs de son propre pays. Nous avons démontré en Grande-Bretagne et dans le Commonwealth que, par voie d'accords, on peut accroître énormément la production de denrées

alimentaires. Il s'agit là d'un processus continu, comme vous l'avez appris. Je ne puis croire qu'en Europe il faille, pour obtenir des résultats aussi satisfaisants, aller au delà d'un système de coopération librement consentie et minutieusement organisée, avec la volonté de le faire fonctionner.

**M. le président.** La parole est à M. de Félice.

**M. de Félice** (France). Monsieur le Président, Messieurs, c'est une ambition à coup sûr périlleuse de vouloir organiser, sur le plan européen, une économie agricole variée dans ses produits et variable, en raison des situations atmosphériques, dans le rythme de ses productions.

J'ai donc écouté avec beaucoup d'intérêt les orateurs spécialistes de ces questions. Ils se sont divisés en deux tendances : les uns préconisant immédiatement la création d'une autorité supranationale de l'agriculture; les autres, en apparence plus prudents s'orientant vers une conférence généralisée - il semble que ce soit la manie du jour - et vers un comité simplement consultatif.

Je me demandais, en les écoutant, si, se plaçant dans l'hypothèse très vraisemblable, selon moi, de l'adoption du Plan Schuman, nous étions absolument libres de notre décision. La question reste entière et ceci en raison d'un contrepois économique et d'un équilibre politique devenus alors indispensables. Si, en effet, notre prospérité s'est toujours attachée à développer l'équilibre entre l'agriculture et l'industrie, la présence de l'organisation européenne de l'industrie nous amène à penser que, par contrepois, il faut une organisation européenne de l'agriculture.

Cet équilibre entre l'agriculture et l'industrie, nous avons essayé de le réaliser dans nos propres pays. Nous voulons le transposer sur le plan européen, mais il me semble qu'il serait imprudent, pour l'ensemble du monde rural, de voir s'établir une organisation européenne de l'industrie, sans qu'elle ait pour contrepois une organisation européenne de l'agriculture. A cette raison d'ordre économique s'ajoute, à mon sens, un motif d'ordre politique. Supposons que l'organisation industrielle européenne se réalise; les pays qui seront les fournisseurs de cette organisation de l'industrie auront forcément, par l'intermédiaire du pool acier-charbon, une influence sur la direction de l'Europe. Par conséquent, il faut donner, me semble-t-il, à l'ensemble des milieux agricoles une force d'influence comparable qui puisse justement équilibrer la direction de l'ensemble européen. Je pense que, sous cet angle, la question n'est pas tout à fait entière et je demande à M. Federspiel, notamment, d'examiner ce point de vue qui est au-dessus des considérations qu'il a formulées et qui doit, à mon sens, être l'objet de sa réflexion.

Je ne nie pas les difficultés de l'entreprise. La plus grande m'apparaît être celle de la différence entre les prix de revient dans les divers pays en raison du standing social différent des pays producteurs. Comme on n'abolira pas du jour au lendemain les droits de douane compensateurs, je pense que ceux-ci, au lieu de profiter aux importateurs eux-mêmes, devraient aller à une caisse européenne qui pourrait relever, dans les pays où les travailleurs sont défavorisés, le niveau social de ces travailleurs, ce qui égaliserait dans le sens de la hausse le niveau social de tous les travailleurs agricoles et également les conditions de concurrence.

Je suis également un peu inquiet de ce double secteur de prix garantis qu'on veut nous donner : secteur prix nationaux et secteur prix européens. La politique des prix garantis a de graves inconvénients. Elle oriente la production vers ces produits à prix garantis, c'est-à-dire qu'elle l'augmente alors que la consommation qui voit, dans les prix non garantis, la baisse se produire, s'orienter vers les produits non garantis, si bien que nous avons augmentation de l'offre et diminution de la demande.

Puis, il y a des résistances psychologiques. M. Federspiel les a très bien énumérées. Il a dit : « Il y a la confiance des agriculteurs ». Evidemment, nous avons dans nos pays une intoxication protectionniste des milieux agricoles et il se produit une résistance à toute organisation qui aurait pour effet de supprimer les droits de douane.

Je vois là deux encouragements : le premier est que l'ensemble de la consommation n'est pas satisfait en Europe, que l'Europe est largement déficitaire et que, par conséquent, nous avons une marge, une certaine souplesse pour organiser cette autorité supranationale agricole. Le deuxième est un encouragement résultant,

si j'ose dire, de l'échec des autres méthodes. Il y a la méthode des accords bilatéraux, mais ces accords pouvaient se concevoir avant la guerre, où des courants séculaires s'étaient établis, où, par conséquent, il y avait une rivalité qui pouvait être une amélioration de la situation. Aujourd'hui, ces rivalités seraient meurtrières. L'inconvénient de ces accords, c'est qu'ils localisent sur certaines industries seulement les contreparties industrielles qui sont le mode de paiement nécessaire des exportations agricoles.

Voilà un premier échec qui doit nous instruire. Il y en a un second, beaucoup plus précis. Quand on a essayé de localiser les intégrations entre deux pays voisins - comme pour le Benelux, ou comme dans l'accord franco-italien que nous avons cherché à établir - on s'est aperçu, très naturellement, que deux pays voisins n'avaient pas des productions complémentaires, mais des productions rivales, et que, par conséquent, il était impossible d'aboutir à un accord. Il faut donc une confrontation généralisée des possibilités de production et des facultés de consommation pour arriver à un résultat qui soit logique, normal et fructueux.

C'est dans ces conditions que, pour ma part, je donnerai un accord de principe, sans réserve, à la proposition qui nous a été rapportée par M. Charpentier, tout en demandant que l'on examine, dans ces matières si délicates, le cadre nécessaire de l'organisation à établir. (*Applaudissements*).

[...]

### **M. Charpentier**

Si je cherche à défendre ce rapport, ce n'est pas parce que c'est mon enfant - car je réagis comme M. Stanford contre les excès de paperasse et contre les discours vains -: mais parce que j'ai assisté à trop d'essais inutiles. Je voudrais ardemment que nous cherchions à mettre sur pied une organisation efficace composée d'un nombre limité d'hommes responsables. En réalité, Monsieur le Président, j'ai l'impression que la majorité de mes contradicteurs sont surtout opposés à un pouvoir réel, même limité, de la haute autorité.

Or, nous allons - je m'en suis expliqué dans mon rapport et hier soir encore - vers des difficultés financières, économiques et sociales accrues, véritablement angoissantes, d'autant plus que le facteur psychologique joue un rôle important en matière alimentaire. Il existe peu d'écart entre une production alimentaire qui dépasse un peu les besoins pour que les producteurs aient l'impression de marasme, et une production alimentaire légèrement insuffisante pour que le consommateur ait l'impression de disette, disette qui fait ressortir encore davantage les inégalités sociales.

Pour résoudre ces difficultés, un certain nombre de mes honorables collègues proposent la création d'une commission consultative où des vœux seraient pris à l'unanimité. On pourrait faire jouer le veto pour des vœux! Ils ont raison, Monsieur le Président, s'ils ne veulent aboutir à rien. Ils ont raison s'il leur est indifférent de prendre de lourdes responsabilités. Ils ont raison s'ils se contentent d'une commission consultative de plus où, certainement, on pourra entendre beaucoup de beaux discours.

Comme je regrette, Monsieur le Président, l'absence du Président de notre commission spéciale, M. Benvenuti ! Dans une lettre récente qu'il m'adressait, il marquait la nécessité d'une autorité ayant un pouvoir limité mais réel. Je voudrais qu'il vienne lui-même vous le dire avec toute son autorité, mais il me suffit de reprendre le document AS (3) 71 pour y lire ses paroles :

« En tant que Président de la commission spéciale, je ne peux m'opposer à cette procédure » - procédure qui consistait à abandonner le principe de l'organisation supranationale - « mais je ne comprends pas qu'après avoir reçu un mandat précis de l'Assemblée, la commission de l'agriculture envisage de se replier sur une position autre que celle fixée par le vote de l'Assemblée. »

« Evidemment, celle-ci est libre de revenir sur le mandat qu'elle avait donné, mais, alors, nous ne devons plus être surpris si l'opinion publique, déçue, ne s'occupe plus de nous. »

Il est vrai que, si j'ouvre le remarquable rapport de la commission des Affaires Générales, à la page 4, j'y lis

ceci :

« La commission ne saurait assez souligner que le but fondamental à poursuivre par le Conseil de l'Europe demeure la création d'une autorité politique européenne dotée de fonctions limitées mais de pouvoirs réels. »

Les mots « pouvoirs réels » sont soulignés.

Si je reprends maintenant les interventions des *Congressmen* américains venus discuter, il y a quelques jours, dans cette salle, je lis, dans le document AS/US/CR 19, qu'ils

« regrettent que l'on n'ait pu avancer plus loin dans la voie de l'unification et souhaitent que l'accent soit mis davantage sur les progrès à réaliser que sur les difficultés qui s'y opposent. » Plus loin, c'est M. Smith qui dit :

« La loi sur l'E.C.A. avait pour objet d'encourager l'unification de l'Europe... On parle beaucoup ici de l'unité européenne. Fera-t-on jamais rien d'autre que d'en parler?

J'ai lu d'ailleurs avec grand plaisir l'intervention de notre honorable collègue M. Finn Moe dans le document AS (51) CR/8 :

« Les Etats scandinaves ne sont pas opposés à l'application de la méthode fonctionnelle et à la création d'organismes européens disposant de pouvoirs limités, mais réels. Ils sont mêmes prêts à donner des pouvoirs considérables à ces autorités. »

Monsieur le Président, je conclus en demandant à tous mes collègues de voter la motion adoptée, dans les mêmes conditions que son rapport, par votre commission spéciale de l'agriculture. Reprenant à mon compte les paroles prononcées par le président de la fédération internationale des producteurs agricoles à Venise, il y a seulement quelques mois, je vous dirai :

« Il faut un jour se mettre à l'eau pour apprendre à nager, si l'on veut éviter la noyade lorsqu'on doit y être jeté. » J'espère ardemment que ceux de mes collègues qui ne veulent pas voter ce projet resteront associés par le plus de fibres possible à ceux qui voudront bien le voter. Et si vous votez ce rapport, mes chers collègues, ou du moins la motion qui vous est proposée, vous ne serez pas encore très révolutionnaires. Il faudra que notre Recommandation soit encore adoptée par le Comité des Ministres et par nos parlements respectifs. Mais, ce faisant, vous aurez travaillé pour la paix sociale et pour la paix tout court.  
(*Applaudissements*).

[...]